



Communiqué de presse

## **La ministre de la Culture Rima Abdul Malak cautionne la discrimination syndicale**

Le musée des Arts Décoratifs (MAD) rue de Rivoli convoque, samedi 21 janvier 2023, deux agents à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. L'un des deux est élu CGT au comité social de l'entreprise (CSE) et conseiller prudhommal.

Rappelons qu'aux dernières élections professionnelles, la CGT-Culture a rassemblé 41,5% des voix, renforçant nettement sa place de 1ère organisation syndicale au ministère de la Culture.

Rappelons également que le MAD est un établissement sous tutelle du ministère de la Culture où sont affectées des collections nationales, avec un statut associatif, et où la direction fait preuve d'un anti-syndicalisme inadmissible.

La CGT-Culture a saisi le cabinet de la ministre Rima Abdul Malak. La réponse se réduit à transférer la responsabilité à la direction du MAD. La protection des représentants du personnel au ministère de la Culture et dans les établissements du ministère ne peut pas être une option pour la Ministre. Elle doit être une obligation et un engagement politique de haut niveau.

La CGT voit dans ce parti pris une grave attaque et défendra les agents et les valeurs de la démocratie sociale.

Paris, le 19 janvier 2023